

Chères Banassacoises et Canilhacoises,  
Chers Banassacois et Canilhacois,

Comme chaque année, l'arrivée du printemps, annonce le retour des beaux jours. La nature s'éveille après de longs mois d'hiver, certains d'entre vous s'affairent méticuleusement à la préparation du potager en vue d'une récolte abondante, si le temps est clément, les fleurs vont égayer jardins et espaces verts. A ce sujet, je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent à l'embellissement de notre village et de nos hameaux.

Une nouvelle saison coïncide avec celle du vote des budgets. Nous débutons la dernière année de notre mandat, avec toujours cette envie d'œuvrer pour le bien de la commune en réalisant des projets pour donner une image attractive de Banassac-Canilhac, tout en gérant avec rigueur les finances de notre collectivité.

Le Mercredi 3 Avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni afin de voter le budget communal prévisionnel pour l'année 2019. La Commission Finances a présenté aux élus un budget de fonctionnement maîtrisé, ce qui nous permet cette année encore **de ne pas augmenter la fiscalité supportée par les administrés.**

Je tiens à rappeler que lors de la création de la Commune Nouvelle en 2016, le Conseil Municipal s'est engagé à ne pas augmenter les taux d'imposition durant les 4 années suivantes mais de suivre le lissage des taux, recommandé par la Direction Générale des Finances Publiques, sur les deux anciens territoires.

Concernant le budget, certains projets approuvés en 2018 sont réalisés, d'autres sont en cours et d'autres toujours en attente de réponses d'attribution des subventions demandées aux divers partenaires financiers. Quoi qu'il en soit, comme j'ai pu le préciser lors des vœux, les réalisations onéreuses pour la commune, comme la nouvelle salle multiculturelle, ne pourront être réalisées qu'avec des aides de l'Etat, de la Région et du Département.

Je me félicite d'avoir un Conseil Municipal, qui a voté l'ensemble de ces budgets à l'unanimité, réaffirmant cette **volonté de toujours gérer les finances de la Commune au plus juste et de façon équilibrée**, comme nous nous y sommes engagés, et de mettre ce budget au service de la population pour le « bien vivre à Banassac-Canilhac ».

Je vous adresse mes sentiments les meilleurs et vous souhaite une bonne lecture.

**David RODRIGUES,**  
Maire de Banassac-Canilhac.

**Dernière minute !** Au moment où nous achevons cette publication, nous apprenons qu'un regrettable fait divers a encore conduit un exploitant agricole à devoir faire euthanasier un jeune veau effrayé par un chien promené sans laisse et qui a acculé l'animal qui s'est jeté contre une clôture, ce qui a provoqué des blessures irréversibles. Nous en appelons une nouvelle fois à la responsabilité de chacun et demandons aux propriétaires de chiens d'être attentifs au voisinage des troupeaux lors de leurs balades en pleine nature. S'il est facile de surveiller son chien en promenant, chacun comprendra que nos éleveurs ne peuvent faire de même pour chaque animal qui pâture.

## Un territoire...



## Invitation à la population

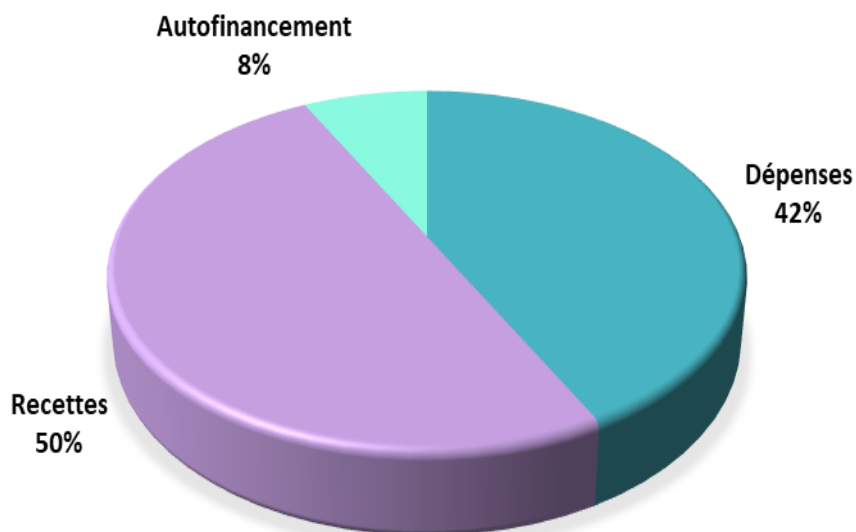
La Municipalité et les Associations Locales vous invitent à les rejoindre à la Gravière de Pratnau **le samedi 27 avril 2019 à partir de 9h00** pour une **journée citoyenne** de participation à l'entretien et à la mise en valeur du site.

N'oubliez pas de vous équiper (débroussailleuses, râteaux, sécateurs, gants, etc...)

Pique-nique tiré du sac à midi.

## BUDGET PRINCIPAL : PRÉVISIONS 2019

### FONCTIONNEMENT (Dépenses et Recettes 923 136,00 €)



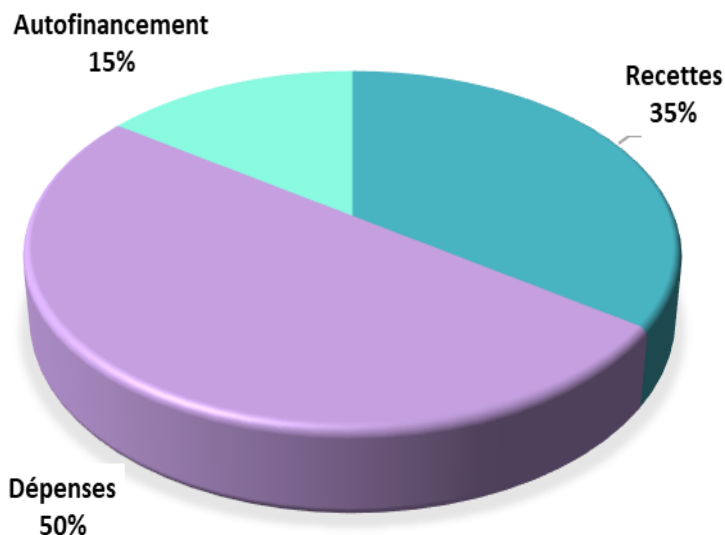
Les recettes de fonctionnement sont principalement :

- La dotation de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement).
- La fiscalité locale (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier non Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises).

Les dépenses de fonctionnement sont principalement :

- L'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (électricité, chauffage...).
- L'entretien des véhicules (voitures, tractopelle, camion...).
- Les charges de personnel.
- Les intérêts des emprunts.
- Les subventions aux associations.
- L'entretien des routes.
- Le fonctionnement de l'école.

### INVESTISSEMENT (Dépenses et Recettes 463 036,00 €)



Les recettes d'investissement sont principalement :

- Les subventions (Europe, Etat, Région, Département).
- Les emprunts.
- L'autofinancement.

Les dépenses d'investissement sont principalement :

- Le capital des emprunts mais surtout, les gros travaux, l'achat de matériel.

Pour cette année 2019, plusieurs dossiers sont prévus : La mise à jour du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), la mise en place de la S.I.L. (Signalisation d'Information Locale), l'étude et la construction d'une Salle « Espace Associatif et Polyvalent », des travaux d'investissement au Camping Municipal, l'achat de matériel pour l'école, des travaux de rénovation des routes non transférées à l'Intercommunalité, la mise aux normes de l'éclairage public, l'achat de matériel informatique pour la Mairie, et l'achat d'un gyrobroyeur.

*Afin de compléter votre information sur les finances communales, un dossier sur le Budget de l'Eau vous sera présenté dans notre prochain Bulletin Municipal*

## ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CAMPAGNE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Dans le cadre d'une campagne d'économie d'énergie, la commune de Banassac-Canilhac a répondu à un Appel à Projet lancé par le Syndicat Départemental d'Équipement et d'Électrification (S.D.E.E.) de la Lozère pour la réfection et la mise aux normes de l'éclairage public.

Cette campagne se décompose en 2 phases : la première consiste à faire un bilan de l'état des lampes et candélabres et à optimiser la consommation par le remplacement des équipements les plus anciens.

La seconde vise à équiper les armoires électriques de notre réseau d'éclairage public de programmeurs

destinés à effectuer des coupures nocturnes dans les quartiers où la circulation est rare la nuit.

Ce projet réalisé avec le soutien et l'aide financière de l'Europe (crédits FEADER) et du S.D.E.E. de la Lozère, est en bonne voie.

Une partie de l'ancien territoire de Canilhac est déjà équipée de ces programmations qui n'ont eu pour seule conséquence que de faire économiser de l'argent public.

Le Conseil Municipal sera ensuite amené à se prononcer sur la durée, la fréquence et les lieux où ces extinctions seront appliquées. Nous ne manquerons pas, bien évidemment, de vous en tenir informés.

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes servent à nommer les députés qui siégeront au Parlement Européen pour une durée de cinq ans. En 2019, le nombre de députés européens est fixé à 705. En raison du Brexit, l'Europe a redistribué les sièges vacants à huit états membres, dont la France. Le nombre d'Eurodéputés français passe donc de 74 à 79.

Cette année, les Européens éliront leurs représentants du 23 au 26 mai. La date de ce scrutin est fixé, pour la France, au dimanche 26 mai 2019.

Chaque pays se voit attribuer un nombre de sièges en fonction de l'importance de sa population. À la suite d'une réforme votée sous le quinquennat d'Emmanuel Macron,

cette année, la France ne sera plus découpée en huit circonscriptions régionales, mais constituera désormais une seule et unique circonscription, comme la majorité des pays européens.

Le fonctionnement des élections européennes est commun à tous les états membres. Il suit les règles du vote à la proportionnelle. Chaque parti présente une liste de candidats pour lesquels les électeurs pourront voter. À l'issue du scrutin, les listes qui auront obtenu plus de 5 % des suffrages se verront attribuer un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

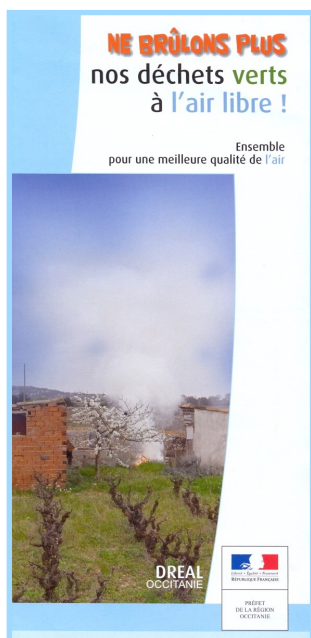
Si, comme pour l'élection du Président de la République, les élections



européennes ont lieu au suffrage universel direct, elles se déroulent en un seul tour, et non en deux.

Rendez-vous donc le Dimanche 26 mai 2019, à partir de 8h00, dans le Bureau de Vote n° 1 (Unique) à la Salle Jean Gazagne, Place de l'Eglise Saint Médard.

## NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE !



### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

### QU'EST-CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc...

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France.

### POURQUOI INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...)

ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet des polluants toxiques et notamment des particules en suspension. Cette combustion pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets sont brûlés avec d'autres déchets comme les bois traités.

### LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les déchetteries et plateformes de compostage.

## AGENDA

**Samedi 11 mai 2019**

**Café Philo « Pour mettre en dialogue nos différences »**  
Réfléchir sur le concept du rêve et de la réalité - Animé par Roxane Rizvi  
Ouvert à tous. Hôtel des 2 Rives.



**Dimanche 16 juin 2019**

**Rando-Gourmande « L'Âge du Fer »**

Circuit de 14 km. Départ de Banassac à 9h00 et repas au Clapio à Toutes Aures.

Organisée par l'Association « Pierre et Sigillées » - Inscriptions : 06.84.53.80.74 ou 06.71.67.51.50

**Samedi 22 juin 2019**

**Fête de la Musique**

**PROGRAMME :**

Ouverture de scène : avec « **Angéla** »

1<sup>ère</sup> partie : avec le Groupe « **Rock the Pub** »

**Feu d'Artifices**

Concert du Groupe « **Les Ratnners** »



avec Point Restauration du Comité et Foodtruck sucré **Breizh In Oc**  
à partir de 19h30, au village de Canilhac - Organisée par le Comité des Fêtes de Canilhac.



**Vendredi 28 juin 2019**

**Fête de l'Ecole du Sycomore.**

Spectacle des Enfants à 18h00, suivi d'un apéritif et d'un repas à partir de 19h30,

Organisée par l'Amicale Laïque de Banassac (A.L.B.).

**Samedi 20 et Dimanche 21 juillet 2019**

**FÊTE VOTIVE DE BANASSAC**

Diverses activités pour petits et grands, Feu d'Artifices,  
Marché nocturne, Repas Villageois, Animations Musicales;

Organisée par le Comité d'Animation de Banassac.

(Détails du programme dans notre prochaine parution).



**Dimanche 4 Août 2019**

**Fête de Canilhac**

Repas de Village et Animations

à Canilhac à partir de 11h30

Organisée par le Comité des Fêtes de Canilhac.

**Vendredis 9 et 16 août 2019**

**Marché Nocturne** sur la Place de l'Eglise à partir de 19h30

avec « Repas Aligot et produits du terroir ».

Organisé par le Comité d'Animation de Banassac



## ACCUEIL EN MAIRIE

### Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00



### Contacts

Tél. : 04.66.32.82.10

Fax. : 04.66.32.89.99

Mail : [mairie.banassac-canilhac@orange.fr](mailto:mairie.banassac-canilhac@orange.fr)

Site Internet : [www.banassac-canilhac.fr](http://www.banassac-canilhac.fr)



*Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page  
par la Commission Communication-Tourisme.*

*Directeur de publication : David RODRIGUES*

*Rédacteurs en Chef : Christophe CARRILLO et Régis MONTALOUX*

*Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie*

